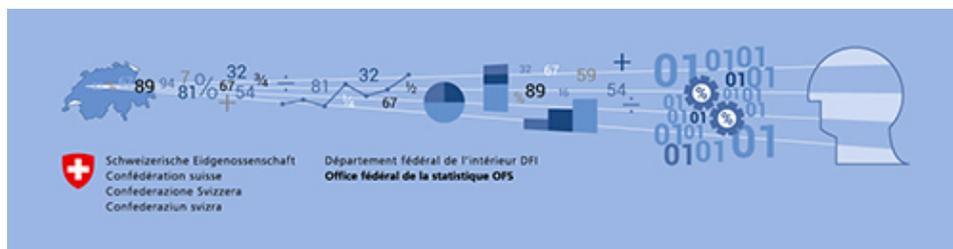


# Statistique Près d'une rente de 2e pilier sur deux est anticipée



L'Office fédéral de la statistique (OFS) montre que, en 2018, près de 42% des femmes et 46% des hommes ont perçu leur prestation de prévoyance professionnelle avant l'âge légal de la retraite.

En 2018, la rente médiane de vieillesse versée pour la première fois par la prévoyance professionnelle, qu'elle soit anticipée ou non, s'élevait à 1165 francs par mois pour les femmes et à 2217 francs par mois pour les hommes. Cela signifie que 50% des personnes de chaque sexe ont touché une rente supérieure à ce montant et 50% une rente inférieure. En ce qui concerne les versements en capital, le montant médian avoisinait 138 000 francs pour les hommes et 56 800 francs pour les femmes.

Largement connus, ces écarts importants entre les hommes et les femmes s'expliquent en partie par les différences de parcours professionnel, les interruptions de travail et les emplois à temps partiel. De plus, l'écart salarial entre hommes et femmes se traduit directement par un écart dans les prestations de prévoyance professionnelle.

- **Montant.** Pour les femmes, les prestations anticipées s'élèvent à 1402 francs par mois pour les rentes et à 58 063 francs pour les prestations en capital. Chez les hommes les montants étaient de 2873 francs par mois et de 146 347 francs respectivement. Ces montants médians supérieurs aux prestations citées ci-dessus montrent que les personnes qui prennent une retraite anticipée ont en moyenne des situations de prévoyance meilleures que la population générale.
- **Rente.** Parmi les nouveaux bénéficiaires, le choix de percevoir uniquement une rente au moment de la retraite demeure l'option la plus fréquente (femmes 53%, hommes 44%).
- **Combinaison.** 13% des femmes et 24% des hommes ont touché une combinaison de rente et de capital.
- **Capital.** Un tiers des nouveaux bénéficiaires ont perçu seulement un capital du 2e pilier (femmes 34%, hommes 32%).
- **Après l'âge.** Inversement, 12% des femmes et 6% des hommes ont touché leurs premières rentes après l'âge légal de la retraite. Les proportions étaient de 20% chez les femmes et de 18% chez les hommes pour ce qui est des prestations en capital.
- **Plaisir ou contrainte ?** Environ 54% des femmes âgées de 64 à 69 ans et environ 61% des hommes âgés de 65 à 70 ans ont déclaré en 2019 qu'ils travaillaient encore parce qu'ils avaient plaisir à travailler. En revanche, environ 20% des personnes interrogées conservent leur emploi au-delà de l'âge légal de la retraite pour des raisons financières.

Source : [OES](#).